

Informations de base	
<p>2005/2137(ACI) ACI - Procédure d'accord interinstitutionnel</p> <p>Discipline budgétaire: mobilisation de l'instrument de flexibilité pour la réhabilitation et la reconstruction des pays touchés par le tsunami</p> <p>Subject 8.70.70 Instrument de flexibilité</p>	Procédure terminée

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	BUDG Budgets		BÖGE Reimer (PPE-DE)	02/09/2004
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	DEVE Développement		DEVA Nirj (PPE-DE)	13/07/2005
	Conseil de l'Union européenne			
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire	
	Budget			